



1913-2023



Depuis 110 ans, votre mutuelle est toujours à vos côtés



**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**
Nancy (54)
Samedi 3 juin 2023



Convocation



Le Conseil d'administration vous informe
que l'Assemblée générale de votre Mutuelle aura lieu à :

MERCURE NANCY CENTRE GARE
11, rue Raymond-Poincaré - 54000 Nancy
Le samedi 3 juin 2023 à 10h30 précises

Mutuelle agréée par arrêté préfectoral du 8 février 2003

R.N.M. 391 526 225

Siège social et bureaux :
117, rue du Landy - BP 80008
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. 01 55 87 53 01

Cette assemblée, qui réunira les membres du Conseil d'administration et délégués mutualistes, délibérera avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale du 11 juin 2022 ;
- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapport financier ;
- Rapport du Comité d'audit ;
- Rapport des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes ;
- Résultat des scrutins ;
- Questions diverses.

La Plaine Saint-Denis,
le 31 mars 2023

Le dépouillement des scrutins aura lieu le jeudi 1 juin 2023 à 9h30 dans les locaux de la mutuelle, au 117 rue du Landy – 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS.

En application des Statuts, le vote des résolutions et des administrateurs se fera par les délégués à l'assemblée générale.

Ces membres ont été élus pour une période de 4 ans (2023 – 2026)

Pour tous renseignements qui pourraient vous être nécessaires, veuillez-vous adresser à nos bureaux où nous sommes à votre disposition.

Nous vous adressons nos meilleures salutations mutualistes.

Delphine MAITRE
Présidente du Conseil d'administration



Sommaire

Avant-propos	3	Bilan par destination	16
Rapport du Conseil d'administration	4 - 5	Compte de résultat par destination	17
Effectifs	6	Bilan par nature	18 - 19
Liste des décès	7	Compte de résultat par nature	20 - 21
Vos délégués à l'Assemblée générale (2023-2026)	8	Marge de solvabilité et Budget prévisionnel	22
Modifications des statuts et du règlement mutualiste	9	Rapport du Comité d'audit	23
Résolutions	9		
Informations obligatoires	10		
Informations : recours contre tiers	11		
Rapport de gestion	12 - 13 - 14 - 15		

Crédit photos : iStock - George Marks, Andrey Suslov, Natalia Nesterenko, 3alex, JRLPhotographer, Brothers91

Le Conseil de la Concurrence impose à toutes les mutuelles d'informer leurs adhérents de sa décision n°01-D-55 du 21 septembre 2001 :
"Chaque mutuelle est libre de prospecter des personnes adhérant déjà à une autre mutuelle et de fixer les montants des cotisations et des taux de remboursements".

Avant-propos



Delphine MAITRE
Présidente

Chères adhérentes,
chers adhérents,

L'année 2023 voit votre mutuelle fêter ses 110 ans ! Celle qui vous accompagne dans vos parcours de soins au quotidien est née sous la forme d'une caisse d'entraide, votre complémentaire santé a ensuite connu bien des évolutions grâce à la détermination de personnes qui avaient le sens de la solidarité. Une longue vie mutualiste avec de belles victoires, de nombreuses rencontres mais aussi un parcours parsemé de doutes, de combats et de réglementations qui ont parfois pesé lourds dans les comptes.

Je vous invite à découvrir - ou redécouvrir - les années les plus marquantes pour la mutuelle :

1913 : Naissance d'une caisse d'entraide avec, non pas des cotisations, mais des dons (fournisseurs, Direction, et collecte parmi le personnel),

1924 : Les cotisations patronales et ouvrières sont mises en place lors de l'Assemblée générale.

1929 : La caisse d'entraide change de nom et devient la Société de Secours Mutuels.

1946 : La guerre est terminée, la situation économique est compliquée mais la société Forclum vient apporter son aide financière pour équilibrer la trésorerie. Un nouveau nom lui est donné : Société Mutualiste d'Entreprise de la Société Forclum.

1951 : Le Conseil d'administration prend la décision de maintenir les retraités dans la Mutuelle, et cela bien avant le texte de loi l'imposant.

1965 : Solidarité toujours, les Comités d'entreprise versent une aide exceptionnelle à la Mutuelle suite à un important déficit.

1980 : Le maintien des chômeurs à tarif préférentiel pendant 2 ans est approuvé par les administrateurs.

2002 : Après la fusion des Mutuelles Forclum et Norelec, la Mutuelle Forclum Santé voit le jour et prendra, 10 ans plus tard, le nom que nous connaissons actuellement : la Mutuelle Santé Eiffage Énergie.

Lors des dernières années, les faits notables sont les suivants :

2015 : Le tiers payant se généralise pour éviter aux adhérents l'avance de frais.

L'année 2015 est également marquée par le remplacement de Joël Naccache, à la tête de la mutuelle pendant 34 ans, par un nouveau Directeur, Mohamed Dekkali.

2016 : Une directive européenne, Solvabilité 2, impose à toutes les entreprises d'assurance un ensemble de règles fixant le régime de solvabilité des organismes, notamment d'assurer des fonds propres pour assumer les engagements des complémentaires santé.

2017 : Anny Gouy, Présidente tire sa révérence après 14 années à la tête du Conseil d'administration.

Votre mutuelle s'ouvre à des nouvelles prestations non remboursées par la Sécurité Sociale, une première ! Il s'agit de l'ostéopathie et l'implantologie.

2018 : Toujours soucieuse de contrôler des dépenses de santé qui flambent, votre complémentaire signe un partenariat avec Kalixia. Celui-ci permet d'accéder à un réseau de professionnels de santé en optique, fondé sur des engagements de qualités et des tarifs maîtrisés.

Cette même année, la chirurgie laser et le cumul forfait lentille sur l'optique s'ajoutent à vos prestations.

2019 : Les délégués mutualistes entrent en scène et votent les résolutions lors des Assemblées générales annuelles. Ils sont élus par l'ensemble des adhérents, répartis par section de vote.

La réforme du 100% santé apparaît et permet aux assurés d'accéder aux soins les plus coûteux, notamment sur le dentaire, l'optique et l'audio-prothèse, avec un reste à charge faible, voire nul.

Les administrateurs décident également d'enrichir vos garanties avec la mise en place de la parodontie et de la psychologie pour mineurs.

2020 : Une année que l'on voudrait, je pense, tous oublier. Le Covid-19 apparaît et bouleverse notre quotidien. Effet indirect, l'État instaure une « taxe Covid » qui va peser lourdement dans nos comptes.

2021 : Le Covid est toujours présent et nous comprenons très vite qu'il est urgent d'aider ceux, parmi nos adhérents, qui souffrent psychologiquement. Sous l'impulsion de la FNMF, la psychologie est alors déployée en juillet et renouvelée par la suite.

2022 : Toujours à votre écoute, le Conseil d'administration vote pour la mise en place d'un panier dit de « médecine alternative et complémentaire » (chiropraxie, acupuncture, diététique, pédicure et podologie).

L'année passée fut également marquée par le 43e congrès de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) à Marseille en septembre avec pour thème : « Mutualité : territoires d'engagements pour l'entraide et les solidarités ». Evidemment, une délégation de votre mutuelle a participé. Cet événement réunit toutes les mutuelles adhérentes et permet aux participants d'échanger sur les sujets politiques, juridiques, d'actualité, mais aussi de rencontrer de nouveaux partenaires santé. C'est un moment d'échanges et de visibilité pour notre mutuelle d'entreprise, reconnue au plus haut niveau des instances.

Comme vous pourrez le lire au fil des pages de notre brochure annuelle, nous nous efforçons de servir des prestations de qualité à un coût maîtrisé, en n'augmentant les cotisations qu'au strict nécessaire. Pour cela, notre politique de placements financiers nous permet d'engendrer des produits non négligeables.

Enfin, en juin, nous nous rendons à Nancy, pour notre Assemblée générale annuelle et serons heureux de vous y retrouver si vous souhaitez y participer !

Je vous souhaite une bonne lecture et me permets à nouveau de souhaiter un bel anniversaire à notre mutuelle, en ayant une pensée pour toutes les personnes qui ont œuvré durant toutes ces années pour faire perdurer, et surtout défendre, notre modèle social !



Valéry PENEL-CAPELLE
Vice-président

Ce rapport a pour objectif de relater les événements marquants au cours de nos différents Conseils d'administration de l'exercice 2022.

Conseil d'administration du 05 mars 2022

Le rapport HCAAM, paru en décembre, ne retient pas le 100% Sécu. Néanmoins, il est à noter que certains candidats à la présidentielle ont conservé cette démarche dans leur programme.

La crise des EHPAD a suscité énormément de communication de la part de la FNMF et des groupes mutualistes possédant ce genre de structures pour condamner les agissements pointés du doigt et rappeler que tous les EHPAD n'étaient heureusement pas concernés.

La guerre en Ukraine a entraîné le déclenchement d'une alerte de la part de la FNMF à propos d'une possible cyberattaque et de la nécessité d'avoir une vigilance accrue. Le prestataire informatique, STIMUT, a été contacté pour connaître son degré de protection face à de telles attaques.

Rapport sur les comptes :

La baisse des effectifs au 31 décembre 2021 ne se reflète pas dans la moyenne mensuelle des effectifs, puisque l'effectif moyen est supérieur de 100 personnes par rapport à 2020. L'écart est dû aux enfants (membres C), qui ne baissent qu'à partir de la rentrée de septembre, moment où il y a beaucoup de radiations. Cela fait donc augmenter la moyenne annuelle.

Si l'évolution de la courbe des effectifs est quasi stable depuis dix ans, voire connaît une légère augmentation depuis 5 ans, l'évolution des membres A en 2021 n'a pas reflété l'augmentation des embauches dans l'entreprise, puisqu'au contraire, les membres A ont baissé.

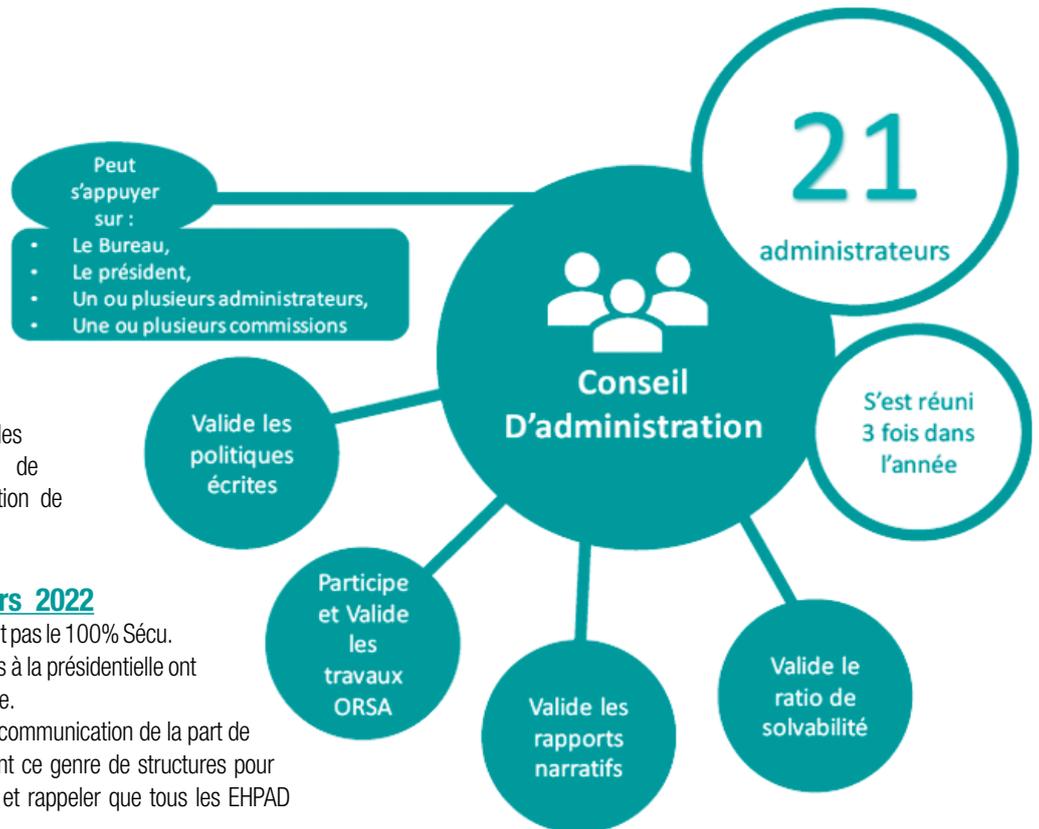
Les produits perçus en 2021 (hors produits financiers) atteignent un niveau jamais atteint (plus de 13 millions d'euros). Cette progression est liée à l'augmentation des cotisations (+5 %) et de la participation du CSEC (+1 %). La progression par rapport à 2019 est de 7,3 %.

La consommation des prestations par personne continue d'augmenter (+15 % par rapport à 2020 ; mais seulement +3 % par rapport à 2019), après un creux en 2020 (effet rattrapage). Le montant de prestations servies par personne est passé de 422 € en 2012 à 502,18 € en 2021 (un peu d'inflation et de nouvelles prestations proposées).

Le ratio P/C (ratio prestations servies/cotisations acquises) est de 0,98. Or, les frais de gestion sont aux alentours de 7 %. Les produits financiers couvrent donc le manque pour être à l'équilibre.

Le résultat avant impôt s'élève à 205 000 € (légèrement inférieur à 2020). L'impôt sur les sociétés n'est pas disponible à date, car les bordereaux fiscaux des placements immobiliers ne sont pas encore disponibles. Par ailleurs, il faut déduire la taxe Covid, payée en 2021 et utiliser le reste des reports déficitaires fiscaux.

Cette année le bénéfice correspond à nos produits financiers générés par nos divers placements, les cotisations couvrant les prestations et les frais de gestion. La situation financière est donc bonne et équilibrée.



Nous insistons sur le fait qu'en 2022, la Mutuelle a décidé de ne pas augmenter ses cotisations, seuls les produits financiers permettront d'éviter une perte en fin d'année. La vigilance s'impose donc.

Conseil d'administration du 11 juin 2022

Ce Conseil fût marqué par nos différentes élections liées à la gouvernance de notre mutuelle.

1 - ÉLECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Les postes de Vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier, trésorier adjoint, et trois postes de membres sont à pourvoir.

Un vote obtient un accord global.

Décision n°2 - Élection du Vice-président, Secrétaire, Secrétaire-adjoint, Trésorier, Trésorier-adjoint et 3 autres membres.

Le Conseil d'administration approuve les candidatures suivantes :

- M. Valéry PENEL-CAPELLE en qualité de premier Vice-président
- Mme Laurence QUÉRÉ en qualité de Secrétaire
- M. Alain NERO en qualité de Secrétaire-adjoint
- Mme Marie-José HOFFMANN en qualité de Trésorière
- Mme Michèle GROSSET en qualité de Trésorière-adjointe
- M. Bernard BURGHGRAEVE en qualité de membre du Bureau
- M. Alain CAPITAINE en qualité de membre du Bureau
- M. Pascal GRUNER en qualité de membre du Bureau

Lesquels déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

Vote pour : unanimité

Le poste de président a été renouvelé en 2021 pour un mandat de 2 ans.

2. DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MUTUELLE ET DU TRÉSORIER

Décision n°3 - Délégation relatives au fonctionnement de la Mutuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration consent à Mme Delphine MAITRE, Présidente du Conseil d'administration, tout pouvoir nécessaire en vue d'assurer, sous son contrôle, le fonctionnement administratif de la Mutuelle Santé Eiffage Energie, de signer tout acte et document entrant dans le cadre des attributions définies ci-dessus, d'ordonner toutes dépenses et recettes et

d'agir au nom de celle-ci auprès des administrations, organismes, groupements avec lesquels la Mutuelle est en rapport.

Vote POUR : unanimité

Décision n° 4 - Délégation relative au fonctionnement de la Mutuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise Mme Delphine Maitre, Présidente du Conseil d'administration, à déléguer, sous son contrôle, à M. Mohamed DEKKALI, Directeur administratif, le pouvoir de :

- Représenter la Mutuelle Santé Eiffage Energie dans tous les actes de la vie civile et dans toutes les procédures engagées à l'initiative ou à l'encontre de la Mutuelle,

- Prendre toutes mesures propres à assurer le fonctionnement quotidien de la Mutuelle. Dans ce cadre, il aura pouvoir de signer tous contrats, conventions et documents divers,

- Ordonnancer toutes dépenses, y compris d'investissement, et recettes sur l'ensemble des activités de la Mutuelle telles que prévues aux budgets annuels approuvés par le Conseil d'administration,

- Agir au nom de celle-ci auprès des administrations, organismes, entreprises, groupements de droit privé ou public avec lesquels la Mutuelle est en rapport. Les délégataires sont autorisés à effectuer des délégations de pouvoirs ou de signatures.

Vote POUR : unanimité

La Présidente peut également déléguer des pouvoirs au Vice-président, sans qu'il soit nécessaire de voter une décision en Conseil d'administration.

Décision n° 5 - Délégation de la trésorière

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise Mme Marie-José HOFFMANN, Trésorière, à déléguer, sous son contrôle, à M. Mohamed DEKKALI, les pouvoirs nécessaires :

- Au fonctionnement des comptes bancaires sur l'activité de la Mutuelle Santé Eiffage Energie,

- D'engager financièrement la Mutuelle Santé Eiffage Energie par la signature des moyens de paiement.

Le délégataire est autorisé à effectuer des délégations de pouvoirs ou signatures.

Vote POUR : unanimité

3. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres actuels sont : Gilles LETORT, Joël MORIN, Michèle GROSSET, Sébastien VENET, Pascal GRUNER, Agnès ALLOUCHE. Leurs mandats ont une durée de deux ans et sont renouvelables.

Deux postes sont vacants : celui de Joël MORIN et celui d'Agnès ALLOUCHE.

Le comité d'audit est composé de membres désignés par le Conseil d'administration, dont trois administrateurs non-responsables de fonction-clé ; un membre indépendant ; un membre désigné par le Comité Social et Economique Central de l'UES.

Décision n° 6 – Élection des membres du Comité d'audit

Le Conseil d'administration approuve les candidatures suivantes :

- Mme Michèle GROSSET, Administratrice de la Mutuelle
- M. Pascal GRUNER, Administrateur de la Mutuelle
- Mme Marie-José HOFFMANN, Administratrice de la Mutuelle
- M. Gilles LETORT, Administrateur de la Mutuelle
- M. Sébastien VENET, Indépendant

Vote POUR : unanimité

Mme MAITRE rappelle quelles sont les fonctions-clés :

- Actuarielle, Valéry PENEL-CAPELLE,
- Vérification de la conformité, Bernard BURGHGRAEVE,
- Gestion des risques, Alain CAPITAINE,
- Audit interne, Gilles LETORT.

Conseil d'administration du 19 novembre 2022

BUDGET RECALE 2022 ET BUDGET 2023

Le budget 2022 prévoit 13,184 millions d'euros de produits dont 200 000 € de produits financiers et 13,306 millions d'euros de dépenses dont notamment ;

10,750 millions d'euros de prestations ; 707 000 € de frais généraux en baisse par rapport à 2021 (année de mise en place du site internet et archivage numérique) ; 1,490 million d'euros de TSA et 90 000 € pour le poste « Impôts et taxes ».

Le budget 2022 prévoit un résultat net négatif de 122 000 €.

Le budget 2023 présenté à ce Conseil propose deux hypothèses : l'une avec un ajustement des cotisations ; l'autre, sans ajustement. Il prévoit une augmentation des produits financiers en raison de l'augmentation du taux de rémunération du compte sur livret de La Banque Postale qui passe de 0,02 à 1,2 %. Les prestations devraient augmenter également en raison de l'arrivée prévue de 150 personnes entraînant plus de consommations de prestations ; ainsi que les frais généraux en raison de l'intégration d'une personne opérationnelle au siège.

Sans ajustement des cotisations, la Mutuelle verrait un nouveau déficit de 153 000 €, en 2023. Les cotisations + produits financiers s'élèveraient à 13,409 millions d'euros.

Avec un ajustement des cotisations de 2,30 % pour les actifs et de 2,50 % pour les inactifs, le résultat 2023 serait à l'équilibre. Les cotisations + produits financiers s'élèveraient à 13,582 millions d'euros.

Nous vous rappelons que les cotisations n'avaient pas été augmentées en 2022 et que le Sénat vient d'amender le budget du PLFSS 2023 pour taxer les mutuelles par une augmentation de la TSA en permanence. Elle serait mise en place en 2024, passant de 13,27 à 14,07, assise sur les cotisations. La FNMF s'est élevée très rapidement contre cette taxe.

À noter aussi que les augmentations représenteraient 1,25 € pour un inactif adhérent seul et à peine 1 € pour un actif adhérent seul.

Il est souligné que Pro BTP semble avoir augmenté ses cotisations également avec une baisse de certaines prestations.

La Mutuelle doit mettre l'accent sur sa proximité avec les adhérents, ses actions de prévention pour espérer faire adhérer quelques CSE.

La Mutuelle essaie de répondre au cas par cas, à des demandes d'aide exceptionnelle, à des demandes de secours et se montre très transparente dans ses décisions auprès de ses adhérents, année après année.

Il est estimé qu'il faut prendre en compte l'évolution de la population chez Eiffage Energie Systèmes (de plus en plus de cadres et d'ETAM).

La question de l'utilisation des délégués élus a été posée, ces derniers constituent un formidable réseau de proximité, d'une formation, d'un moyen pour construire une communication, d'un bulletin d'information. L'argument d'avoir des délégués élus qui déterminent l'orientation du Conseil d'administration peut également peser lors des visites auprès des CSE non mutualisants.

Un administrateur se demande par quelle mutuelle sont couverts les sénateurs pour avoir demandé la pérennisation et l'augmentation de la TSA.

Il est répliqué qu'ils sont couverts à 100 % par l'État. Concernant le budget, il estime qu'il vaut mieux augmenter un peu pour 2023 plutôt que d'être dans l'obligation d'augmenter beaucoup en 2024.

Il est rappelé que la Mutuelle ne fait qu'accompagner l'évolution des prestations.

Il est aussi mis en avant l'intérêt de voir l'augmentation des cotisations arriver en même temps que la création d'une nouvelle embauche à la Mutuelle, qui permettra d'améliorer encore la qualité de la réponse de la Mutuelle.

- MODIFICATIONS STATUTAIRES

Connaissance prise de l'estimé 2022 et du projet de budget 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la modification des cotisations pour le 1^{er} janvier 2023 réparti de la façon suivante :

- Concernant les Contrats collectifs (actifs), la cotisation augmentera de 2,3%, arrondi au 0,05 supérieur,

- Concernant les Contrats individuels (inactifs), la cotisation augmentera de 2,5%, arrondi au 0,05 supérieur.

Vote POUR : unanimité

Mme MAITRE précise que la décision sera ratifiée par l'Assemblée générale en juin 2023.

Effectifs au 31/12/2022

SOCIÉTÉS ou SECTIONS	Membres A		Membres B		Membres C		TOTAUX	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
ACTIFS EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES	7 255	-6	3 194	-24	5 703	-94	16 152	-124
INACTIFS	2 724	47	1 846	25	221	-9	4 791	63
RETRAITES EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	2 535	80	1 423	35	89	6	4 047	121
RETRAITE LINELEC	1	0	0	0	0	0	1	0
LOI EVIN	31	3	26	3	10	-4	67	2
PORTABILITE - CHÔMEURS	156	-36	48	-18	113	-7	317	-61
CONGES PARENTAUX	1	0	0	0	2	0	3	0
RETRAITES VEUFS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES			336	10	4	-2	340	8
ACTIFS VEUFS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES			7	-4	1	-2	8	-6
RETRAITES VEUFS DISTRELEC			4	0	0	0	4	0
RETRAITES VEUFS LINELEC			2	-1	0	0	2	-1
ORPHELINS					2	0	2	0
TOTAL	9 979	41	5 040	1	5 924	-103	20 943	-61
		0,41%		0,02%		-1,74%		-0,29%

Ratio adhérents actifs-inactifs au 31/12/2022

	Adhérents			Conjoints			Enfants			TOTAL		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
ACTIFS	74,06%	73,06%	72,70%	65,37%	63,86%	63,37%	96,84%	96,18%	96,27%	78,63%	77,49%	77,12%
INACTIFS	25,94%	26,94%	27,30%	34,63%	36,14%	36,63%	3,16%	3,82%	3,73%	21,37%	22,51%	22,88%

Moyenne d'âge au 31/12/2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Moyenne d'âge contrats collectifs (membres A)	41,98	40,81	39,87	38,77	37,67
Moyenne d'âge contrats individuels (membres A)	69,68	68,95	68,09	67,17	66,51
Moyenne d'âge générale	49,14	48,21	47,42	46,53	45,76

Membres A

ACTIFS

PAULO	Joaquim	06/02/2022	56 ans	NGUYEN	Truong	05/07/2022	56 ans
PREUD' HOMME	Michel	08/02/2022	65 ans	TRIMBORN	Jean-Luc	19/07/2022	45 ans
BOULLET	Pascal	14/02/2022	59 ans	BELOHLAVEK	Valérie	04/09/2022	53 ans
ABRIN	Alain	27/05/2022	57 ans	BRUNEL	Loïc	31/10/2022	53 ans
CHABAUTY	Francis	23/06/2022	61 ans				

RETRAITÉS

POMIER	Joël	02/01/2022	70 ans	DONZEL	Guy	29/06/2022	75 ans
MILCENT	René	06/01/2022	85 ans	MACHADO	José	18/07/2022	71 ans
DAZET	Bernard	20/01/2022	68 ans	LEDOIT	Nicole	26/07/2022	86 ans
DELABAERE	Renée	20/01/2022	94 ans	GUYOT	Jean-Marie	26/07/2022	84 ans
CHAVENEAU	Patrick	24/01/2022	67 ans	ANDRAUD	François	25/08/2022	71 ans
LINSELLE	Roland	08/02/2022	93 ans	TAVERNIER	Robert	29/08/2022	90 ans
DESCHERRE	Yves	14/02/2022	75 ans	CAVE	Jim	30/08/2022	91 ans
SAJDA	Jean	17/02/2022	92 ans	GIBALT	Daniel	04/09/2022	68 ans
BESNIER	Jean-Pierre	25/02/2022	69 ans	LANNON	Alain	17/09/2022	63 ans
MASSON	André	01/03/2022	92 ans	BABIN	Gérard	18/09/2022	69 ans
RUIZ	Aimé	05/03/2022	71 ans	DESCENDRE	Francis	19/09/2022	60 ans
WINTER	Roland	11/03/2022	90 ans	HAFFEMAYER	Serge	23/09/2022	69 ans
DEFERNEZ	Jean	17/03/2022	89 ans	GOSELIN	Pierre	06/10/2022	82 ans
SANCHEZ	Louis	20/03/2022	92 ans	LAMOTTE	Jean-Désiré	14/10/2022	71 ans
CARRERA	Yves	29/03/2022	67 ans	CHAPELLE	Thierry	06/11/2022	63 ans
GAULIER	Roland	30/03/2022	72 ans	DUDZIK	François	06/11/2022	72 ans
AGUIAR	Aristides	01/04/2022	73 ans	GREBAUX	Jean-Louis	06/11/2022	70 ans
JEDDI	Ahmed	09/04/2022	80 ans	PETIT	Raymond	12/11/2022	89 ans
BAUMANN	Charles	12/04/2022	79 ans	ROUSSAT	Daniel	18/11/2022	77 ans
BARDAJI	Brigitte	16/04/2022	68 ans	PATERNI	Sylviane	28/11/2022	80 ans
GUES	Franck	23/04/2022	80 ans	VAILLANT	Raymond	29/11/2022	79 ans
LOOS	Gérard	29/04/2022	72 ans	BOUCHEZ	Patrick	06/12/2022	68 ans
LE CAM	Jean-Luc	16/05/2022	65 ans	AUBLIGINE	Jacques	06/12/2022	62 ans
FESTOC	Louis	23/05/2022	70 ans	FERON	Jacques	14/12/2022	85 ans
GEFFLOT	Pierre	02/06/2022	70 ans	JAFFRENNOU	Henri	19/12/2022	80 ans
MATHELIER	Jean-Pierre	17/06/2022	65 ans	PRAMPART	Loïc	26/12/2022	70 ans
BERNAUX	Jacky	19/06/2022	73 ans	MONTEIRO	Augusto	27/12/2022	71 ans
DI GUISTO	Améilina	26/06/2022	90 ans	FOULQUIER	Jean-Claude	28/12/2022	74 ans

LOI EVIN

LEGAY	Marc	02/01/2022	60 ans	MABOSO MONGUEYA	Guy	21/10/2022	40 ans
-------	------	------------	--------	-----------------	-----	------------	--------

Membres B

CONJOINTS D'ACTIFS

MAUGRAS	Magali	12/01/2022	42 ans	DE LANGHE	Nathalie	12/05/2022	57 ans
LANGEARD	Hélène	14/01/2022	39 ans	NOGRET	Odile	16/06/2022	57 ans
DUHOUX	Joëlle	17/04/2022	55 ans	MALBAUT	Valérie	15/12/2022	55 ans
ALARDET	Yvon	28/04/2022	60 ans				

CONJOINTES DE RETRAITÉS

SERVAN	Micheline	20/01/2022	93 ans	LEMONNIER	Béatrice	09/08/2022	68 ans
LENOIR	Edith	28/01/2022	75 ans	VERBERT	Lucienne	20/09/2022	72 ans
HUNOT	Marguerite	02/03/2022	78 ans	GUILHEM	Maria Immaculada	25/10/2022	69 ans
DELATTRE	Suzanne	31/03/2022	86 ans	BARBIER	Monique	27/10/2022	72 ans
GONCALVES	Maria Fernanda	25/04/2022	65 ans	DE OLIVEIRA	Alice	26/11/2022	77 ans
CARRE	Marcelle	17/07/2022	87 ans	CHAROY	Nicole	08/12/2022	72 ans

VEUVES DE RETRAITÉS

GALLOIS	Paulette	11/02/2022	92 ans	DESDOUETS	Mauricette	17/08/2022	90 ans
AUFFRET	Marie-Thérèse	19/02/2022	92 ans	FOURMONT	Gabrielle	25/08/2022	90 ans
BAUDHUIJN	Arlette	23/03/2022	90 ans	PANTHU	Claudine	06/10/2022	66 ans
LAMAND	Madeleine	05/05/2022	97 ans	VAN DEN EYNE	Monique	14/11/2022	83 ans
LALLOYER	Monique	10/06/2022	87 ans	LAGARROSSE	Françoise	18/11/2022	83 ans
TREANTON	Rose	25/06/2022	85 ans	FERNANDEZ	Fabiana	27/11/2022	94 ans
GADIN	Jacqueline	23/07/2022	92 ans	LEFEBVRE	Liliane	17/12/2022	67 ans
PENELLE	Gisèle	27/07/2022	93 ans	PIVARD	Jeanne	18/12/2022	98 ans
MESSAGER	Julia	07/08/2022	89 ans				

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles qui ont été affectées, l'an passé, par la perte d'un être cher.

Vos délégués à l'Assemblée générale (2023-2026)

LIBELLÉ SOCIÉTÉ	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
EIFFAGE ENERGIE FERROVIAIRE	DRISSI	Kader	GUERBAI	Samir
EIFFAGE ENERGIE FERROVIAIRE	LACOUR	Gérald		
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ALSACE FRANCHE COMTE	KHISTO	Rajkamal Suraj	MANIN	Yann
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ALSACE FRANCHE COMTE	KARATAS	Alpaslan	OTTENWELTER	Christophe
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CENTRE LOIRE	MORANT	Nathalie	PUYO	Frédéric
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CENTRE LOIRE	THOUSEAU	Magalie	LIEVRE	Jean-Carlos
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVA EST	DEMANGEL	Jérôme	MEDER	Aurélié
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVA NORD	VANDENSTEENDAM	Dominique	NEVES	Joao Manuel
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVA NORMANDIE	MARTINEZ	Frédéric	DUHAZE	Jérémy
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVA NOUVELLE AQUITAINE	SICAUD	Alain		
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVA SUD-OUEST	POURVAHAB	Florent	POLYCARPE	Alexandre
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ELECTRONIQUE	MASSINON	Pascal	DOLOY	Stéphan
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - FONTANIE	FARRE	Michel	RIGODANZO	Clément
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - GESTION & DEVELOPPEMENT	AYACHE / LEVY	Corinne	PAPA	Daniel
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - GUADELOUPE	CYRILLE	Rodrigue	URIE	Tony
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - GUYANE	LAGOTRY	Véronique	FELICITE-ZULMA	Fred
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - HAUTE-NORMANDIE	BATAILLE	François	BRISSET	Serge
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ILE DE France - INDUSTRIE	KPONTON	Kodjo San	COMPERE	Xavier
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ILE DE France - INFRASTRUCTURE	FERREIRA	Christine	PERICHAUD	Eric
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ILE DE France - INFRASTRUCTURE	COSTIL	Marie-Louisa	CLOUVEL	Fabien
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ILE DE France - TERTIAIRE	BUISSON	Franck	LETORT	Gilles
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ILE DE France - TERTIAIRE	RAMDANI	Aïsa	LEVEQUE	Thierry
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ILE DE France - TERTIAIRE	RABACHE	Bertrand	GROSSET	Michèle
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INDUS NORD	SAUVAGE	Philippe	MARTIN	Laurent
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INDUS NORD	CAPITAINE	Alain	ELOY	Eric
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA NORD	POUCHAIN	Patrick	OUMEZZAOUCHE	Lorenzo
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	DURAND	Damien	LEVISSE	Annick
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	MANGIN	Nicolas	LOUIS	Valérie
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MAINE BRETAGNE	LE GOFF	Céline	DUCHESNE	Bernard
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MAINE BRETAGNE	QUERE	Laurence	CHAUVIN	Jean-Claude
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MARTINIQUE	FRESINO	Robert	MONGIS	Jean-Marc
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - NORD	SZKUDLAREK	Christophe	POISSONNIER	Laurent
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - NORD	LEFEBVRE	Willy	BROCH	Dominique
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - NORD	KONAN	Emma		
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - POITOU CHARENTES	COLIN	Frédéric	MERONI	Christophe
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - POITOU CHARENTES	MASSIAS	Florence	DAVID	Dimitri
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - QUERCY ROUERGUE GEVAUDAN	FOURNIER	Marie-Laure	CHARON	Géraldine
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - SUD-OUEST	CARRIERE	Damien	GOTTI	Laurence
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - SUD-OUEST	LINARES	Michel	MONTANER	Eric
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	DUROT	Yves	FOUCHE	Isabelle
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	DUVAL	Céline	LEBRUN	Franck
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	MAITRE	Delphine	CHARPENTIER	Suzanne
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - VAL DE LOIRE	PRUNET	Angèle	THIVALT	Didier
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - VAL DE LOIRE	PIEDOUE	Eric	THEPAUT	Alain
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - VAL DE LOIRE	GUERTIN	Laurent	FOURNIAL	Jean-François
RETRAITES	LE LAY	Marcel	GRANDO	Claudio
RETRAITES	LEMERCIER	Patrice	MADIJOWSKI	Patrick
RETRAITES	MAGNOAC	Didier	CHAILLOU	Dominique
RETRAITES	LE GAL	Alain	VENET	Jean-Pierre
RETRAITES	LECOMTE	Marianne	MORIN	Claude
RETRAITES	BAUDOUIN	Michel	GOUY	Anny
RETRAITES	THILLET	Patrice	MILLE	Nicole
RETRAITES	DAVID	Yves	AUGER	Alain
RETRAITES	FLINOIS	Yves	PENEL-CAPELLE	Valéry
RETRAITES	DAMBLIN	Philippe	MASCARENHAS	Allan

ANCIEN

Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul « actif »	40,95 euros
Adhérent seul « actif » + enfant (s)	51,10 euros
Couple « actif »	71,40 euros
Famille « actif »	76,40 euros

Adhérent seul « inactif »	48,25 euros
Adhérent seul « inactif » + enfant (s).....	59,65 euros
Couple « inactif ».....	83,85 euros
Famille « inactif ».....	89,50 euros

La modification apportée au règlement mutualiste concerne l'évolution des cotisations annoncée dans le MUT'info de décembre 2022 et appliquée au 1^{er} janvier 2023.

NOUVEAU

Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul « actif »	41,90 euros
Adhérent seul « actif » + enfant (s)	52,30 euros
Couple « actif »	73,05 euros
Famille « actif »	78,15 euros

Adhérent seul « inactif »	49,50 euros
Adhérent seul « inactif » + enfant (s).....	61,15 euros
Couple « inactif »	85,95 euros
Famille « inactif ».....	91,75 euros

Modifications des statuts

ANCIEN

STATUTS

Article 27 : Composition

La mutuelle est administrée par un Conseil d'administration composé de 21 administrateurs.

NOUVEAU

STATUTS

Article 27 : Composition

La mutuelle est administrée par un Conseil d'administration composé de 19 administrateurs.

Article 79 : Contestation des élections

La régularité des opérations électorales destinées à la désignation des membres du Conseil d'administration, des membres de l'Autorité de contrôle, des représentants des salariés au Conseil d'administration et des délégués des sections locales de vote peut être contestée, dans le délai de quinze jours à dater de l'élection, devant le tribunal d'instance du siège social de la mutuelle.

La contestation est formée par déclaration orale ou écrite faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance.

ANCIEN (suite)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RÈGLEMENT MUTUALISTE

Article 1 : Les membres se répartissent en trois catégories.

Les membres AR peuvent être maintenus comme membres participants s'ils justifient de 10 années entières et consécutives de cotisations précédant leur cessation d'activité.

NOUVEAU (suite)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 10 : Délai de versement des prestations

À compter de la réception de l'ensemble des pièces du dossier et sauf en cas de force majeure, les délais de versements sont :

- Santé : 20 jours papiers et 10 jours flux
- Capital décès : 30 jours
- Services (assistance) : 20 jours

RÈGLEMENT MUTUALISTE

Article 1 : Les membres se répartissent en trois catégories.

Pour bénéficier du tarif préférentiel, l'adhérent et ses ayants droit doivent justifier de 10 années d'adhésion à la mutuelle avant leur départ à la retraite. S'ils ne peuvent justifier de cette durée d'ancienneté ils devront régler la cotisation globale (tarif « adhérent retraité » selon la composition familiale + part patronale) selon tarifications en vigueur.

Résolutions

Conformément aux statuts, nous soumettons aux **délégués mutualistes** le bulletin des résolutions nécessaires au bon fonctionnement de notre mutuelle et auxquelles leurs réponses sont indispensables.

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des comptes de l'exercice 2022 approuve les comptes qui lui sont présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve les modifications aux statuts, au règlement mutualiste et du règlement intérieur proposées par le Conseil d'administration (page 9 du rapport).

Troisième résolution

En application des Statuts, l'Assemblée générale vote un crédit de 50 000 euros, pour attribution de secours exceptionnels.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de - 95 093,13 euros au compte de réserve.

Cinquième résolution

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire confié au cabinet GROUPE UNION CONSEIL, arrivant à expiration, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de quatre exercices, soit de 2023 à 2026.

Le cabinet GROUPE UNION CONSEIL est représenté par Monsieur Ali SMAILLI.

Informations obligatoires prévues par l'article L 114-17 du Code de la mutualité

Prise de participation	Néant
Etendu du groupe auquel appartient la mutuelle	N'appartient à aucun groupe
Indemnité des administrateurs	Néant
Rémunération des dirigeants	Néant
Transfert financier	Néant
Conventions réglementées	Néant

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

Nom	Prénom	Fonctions	Autres mandats mutualistes
MAITRE	Delphine	Présidente	Présidente VYV Partenariat
PENEL-CAPELLE	Valéry	Vice-président - Fonction clé Actuarielle	Néant
QUERE	Laurence	Secrétaire	Néant
NERO	Alain	Secrétaire adjoint	Néant
HOFFMANN	Marie-José	Trésorière - Membre du Comité d'audit	Néant
GROSSET	Michèle	Trésorière adjointe - Membre du Comité d'audit	Néant
BURGHGRAEVE	Bernard	Administrateur - Membre du bureau Fonction clé Vérification de la conformité	Néant
CAPITAINE	Alain	Administrateur - Membre du bureau Fonction clé Gestion des risques	Néant
GRUNER	Pascal	Administrateur - Membre du bureau - Membre du Comité d'audit	Néant
COSTIL	Marie-Louisa	Administratrice	Néant
CYRILLE	Rodrigue	Administrateur	Néant
DAVID	Yves	Administrateur	Néant
DEMANGEL	Jérôme	Administrateur	Néant
FLINOIS	Yves	Administrateur	Néant
KOPACZYK	Marie-Anne	Administratrice	Néant
LE GAL	Alain	Administrateur	Néant
LETORT	Gilles	Administrateur - Fonction clé Audit interne	Néant
STASKOWIAK	Fabian	Administrateur	Néant
THILLET	Patrice	Administrateur	Néant

Composition du service administratif

DEKKALI	Mohamed	Directeur
CARPENTIER	Nathalie	Gestionnaire frais de santé
DESENNE	Cécile	Gestionnaire frais de santé
LANNELONGUE	Virginie	Gestionnaire frais de santé
LE MEUR	Sandrine	Gestionnaire frais de santé



Que faire en cas d'accident provoqué par un tiers ?

Vous êtes victime d'un accident corporel provoqué par une autre personne (un tiers) ? Pensez à nous déclarer ainsi qu'à l'Assurance Maladie. Cela s'appelle le "recours contre tiers".

EST-IL IMPORTANT DE DÉCLARER UN ACCIDENT CAUSÉ PAR UN TIERS À VOTRE MUTUELLE ?

Oui !

Lorsque vous êtes victime d'un accident corporel causé, volontairement ou non, par une autre personne, **l'Assurance maladie et votre mutuelle prennent en charge tous les frais de santé liés à l'accident.** Le recours contre tiers permet de se retourner vers le responsable de l'accident ou son assureur pour obtenir le remboursement des frais engagés.

Cette démarche n'a aucune incidence sur les délais ou les montants de vos remboursements.

Cependant, grâce à votre déclaration, votre mutuelle obtient le remboursement de frais médicaux qu'elle n'aurait pas dû supporter. Vous agissez ainsi sur le poids des cotisations, au bénéfice de tous les adhérents.

QUELS SONT LES ACCIDENTS CONCERNÉS PAR LE RECOURS CONTRE TIERS ?

Le recours de votre mutuelle s'exerce principalement **lorsque l'accident est causé par un tiers responsable.** Notamment pour un accident de la circulation, causé par un animal (morsure...), de la vie courante provoqué par un objet appartenant à une autre personne (chute d'un pot de fleurs...), une chute dans un magasin ou sur la voie publique (un sol glissant...), une agression, un accident sportif, scolaire ou professionnel.

COMMENT PROCÉDER ?

Contactez les services de la mutuelle :

- par téléphone au 01 55 87 53 01
- ou adressez un e-mail à mutuelle.energie@eiffage.com

Rapport de gestion de l'exercice 2022



Marie-José HOFFMANN
Trésorière

L'année 2022 fut, comme attendu, marquée par une hausse globale, mais toutefois modérée, de nos prestations. Ceci, étant la conséquence directe des reports de soins liés à la crise du COVID-19 ainsi qu'à l'impact sur les remboursements « optique, audio et dentaire » qui fait suite aux mesures gouvernementales sur le « reste à charge zéro », nous obligeant ainsi à rembourser davantage sur ces postes.

Est-il encore nécessaire de rappeler que le Conseil d'administration de notre mutuelle, toujours conscient et attentif aux difficultés financières auxquelles

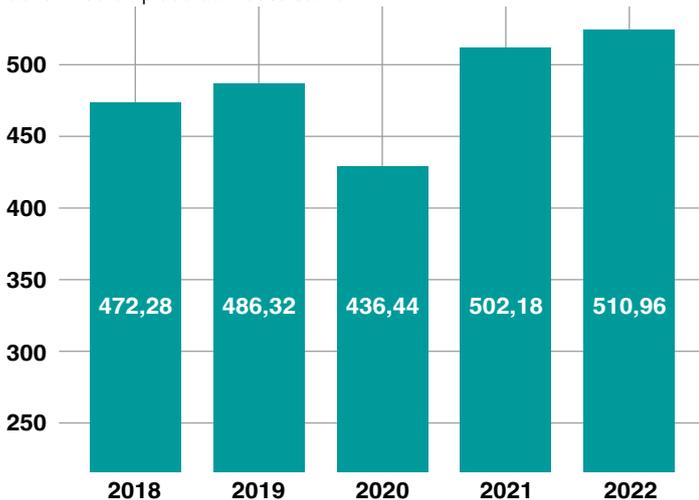
sont confrontés nos adhérents au quotidien, avait décidé de ne pas augmenter les cotisations au 1^{er} janvier 2022 préférant ainsi assumer les conséquences financières d'une telle décision.

Malgré des revenus financiers encore conséquents l'année écoulée et une plus grande maîtrise de nos coûts de fonctionnement, nous comptabilisons pour l'exercice 2022 une perte de 95 093,13€ moins importante de ce que nous avons budgété fin 2021.

Cette perte, loin de remettre en cause l'équilibre de notre organisme, reste insignifiante au vu de nos réserves importantes.

Prestations par bénéficiaire	2018	2019	2020	2021	2022
Prestations servies	9 761 928	10 197 197	9 191 422	10 547 840	10 701 068
Nombre de bénéficiaires	20 670	20 968	21 060	21 004	20 943
Prestations par bénéficiaire	472,28	486,32	436,44	502,18	510,96
	4,01%	2,97%	-10,26%	15,06%	1,75%

Sans grande surprise, notre mutuelle répond, une nouvelle fois, largement aux obligations réglementaires imposées par la directive « SOLVABILITÉ 2 ». A effectif quasi-constant, le volume des prestations servies par bénéficiaire connaît une nouvelle augmentation cette année pour atteindre près de 511€ par bénéficiaire, soit une hausse de 1,75% par rapport à l'an passé. Moins significatif que l'année 2021 (+15,06%), la hausse de la consommation sur l'exercice 2022 est la conséquence directe d'une reprise des activités de soins après une crise sanitaire sans précédent et de la mise en place du 100% santé.



Charges - Prestations principales (en euros)

Le tableau ci-dessous, détaille les variations de prestations :

	2021	2022	Variations
CHIRURGIE	576 076	634 277	10,10%
CHAMBRE PARTICULIERE	395 180	354 693	-10,25%
HOSPITALISATION	409 544	345 822	-15,56%
SOINS EXTERNES HOPITAL	107 932	15 030	-86,07%
FORFAIT JOURNALIER	336 471	308 646	-8,27%
FORFAIT 24€	45 494	79 741	75,28%
FRAIS ACCOMPAGNANT	430	1 019	136,92%
HONORAIRES MEDICAUX	627 687	648 057	3,25%
RADIOLOGIE	252 399	278 872	10,49%
ANALYSES	272 119	275 210	1,14%
SOINS DENTAIRES	192 824	210 758	9,30%
PROTHESES DENTAIRES	1 911 866	1 973 775	3,24%
ORTHODONTIE	525 506	520 756	-0,90%
AUXILIAIRES MEDICAUX	458 696	458 264	-0,09%
PHARMACIE	1 139 940	1 199 855	5,26%
ORTHOPEDE - APPAREILLAGE	748 124	827 065	10,55%
FORFAIT OPTIQUE	2 349 424	2 295 147	-2,31%
CURES THERMALES	15 729	22 181	41,02%
TRANSPORTS	46 985	46 420	-1,20%
SECOURS EXCEPTIONNELS	1 300	1 050	-19,23%
MEDECINES ALTERNATIVES ET COMPLEMENTAIRES	106 475	152 457	43,19%
PSYCHOLOGIE	15 160	43 666	188,03%
SOINS DIVERS	12 395	8 174	-34,05%
PRESTATIONS - CMU	85	135	59,46%
TOTAL	10 547 840	10 701 068	1,45%

Globalement, l'exercice 2022 s'est caractérisé par une hausse de nos prestations de 1,45% par rapport à l'an passé. Ceci étant quasi-conforme à ce que nous avons prévu.

Les soins dentaires progressent de 9,30% en 2022 sur 1 an alors qu'ils avaient déjà augmenté l'an passé de près de 16% par rapport à 2019. Idem pour les prothèses dentaires et l'orthodontie avec, pour rappel, une augmentation respective de 13,10% et 10% entre les années 2021 et 2019. L'année 2020 étant une année atypique a volontairement été exclue de notre analyse.

Les autres postes en hausse sont : le forfait 24€, les frais accompagnant, les cures thermales suite à la réouverture des centres après la crise du COVID, les médecines alternatives et complémentaires (chiropractie, ostéopathie, acupuncture, diététique et podologie) très attendus et enfin la psychologie qui connaît malheureusement un bond particulièrement important.

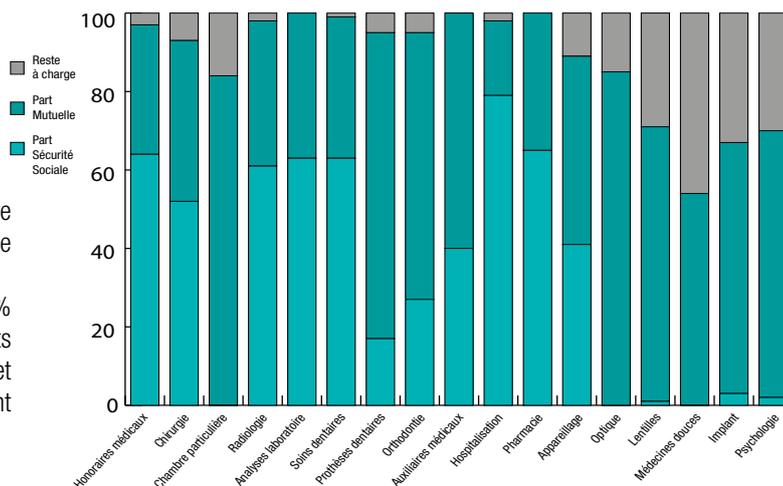
Les postes en baisse sont : La chambre particulière, l'hospitalisation, les soins externes (baisse liée à un reclassement des actes dans notre outil de gestion), et le forfait journalier.

Tout cela démontre bien qu'il est souvent très difficile d'évaluer les dépenses futures de santé d'un organisme comme le nôtre car nous sommes totalement tributaires des aléas et des incidents de la vie que nous ne pouvons prévoir et parfois des décisions gouvernementales que nous ne pouvons anticiper, tel que le 100% santé.

Analyse des prestations avec le reste à charge

Les charges incombant aux mutuelles représentent, d'une manière générale, une part de plus en plus importante dans les prises en charge des soins de nos adhérents.

Nous constaterons, aussi, que les prestations éligibles au « 100% santé » laissent de moins en moins de reste à charge pour nos adhérents et notamment pour les soins dentaires, les prothèses dentaires et l'implantologie. L'appareillage (auditif) ainsi que l'optique connaissent aussi cette tendance mais dans une moindre mesure.



Structures des charges de 2018 à 2022 (en euros)

Ce graphique met en évidence la hausse significative du poste « Prestations » depuis plusieurs années, à l'exclusion de l'année 2020 connue pour ses mesures de confinement liées à la crise du COVID-19.

Sur ces 5 dernières années, cette hausse s'explique aussi, en dehors du 100% santé, par la mise en place de nouvelles prestations notamment par l'élargissement des actes prisés en charge pour les médecines douces. Le poste « Impôts et taxes » connaît une augmentation significative en 2020 suite une taxe supplémentaire appelée « Taxe COVID » que nous avons dû nous acquitter en compensation du décalage de remboursement des prestations.

Le poste « Frais de gestion » a connu lui aussi une hausse en 2020 suite à la prise en charge à 100% des frais de mise à disposition du personnel. Cette charge supplémentaire étant compensée par une hausse de la participation employeur.



Extrait des frais généraux sur 5 exercices (en euros)

Principaux frais	2018	2019	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Frais de personnel	219 610	169 574	359 232	370 453	356 536	-13 917
Frais informatiques	112 038	75 801	62 850	96 452	76 773	-19 679
Honoraires Conseil et Audit	57 560	50 630	50 567	36 390	39 125	2 735
Fournitures et imprimés	13 279	11 976	13 898	15 152	19 830	4 679
Frais de poste et télécom	76 335	64 250	61 282	65 615	72 141	6 526
Frais bancaires	29 468	28 384	26 942	28 141	28 464	323
Frais de routage	27 785	21 955	17 286	15 337	17 335	1 998
Frais de gestion Noémie	18 608	22 552	22 663	25 992	27 530	1 538
Frais de Conseil d'administration	35 026	28 085	21 488	9 869	21 841	11 972
Frais d'Assemblée générale	25 688	16 671	1 101	7 655	6 798	-857
Frais de Comité d'Audit	1 148	1 032	375	2 284	1 432	-851
TOTAL	616 545	490 910	637 684	673 339	667 805	-5 534

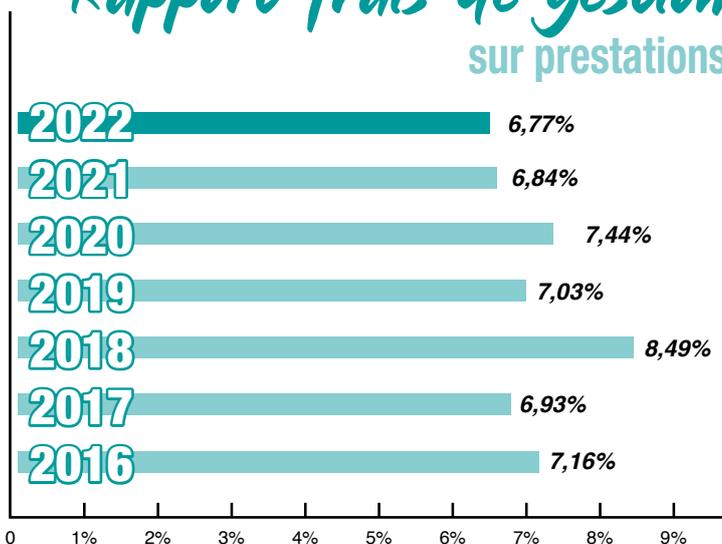
Nous constatons, d'une manière générale, une certaine stabilité des dépenses de frais généraux cette année par rapport à l'année 2021. Cependant, nous noterons une baisse du poste « Frais de personnel », suite à la non reconduction d'un contrat intérim en 2022. Une baisse également pour le poste « Frais informatique » liée à une reprise normale d'activité après la modernisation de notre site internet et à la numérisation des documents opérées en 2021.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net de l'exercice	-57 507,60	-457 133,94	351 530,89	205 151,96	-95 093,13

Comme annoncé, notre mutuelle accuse une perte de 95 093,13€ pour l'exercice 2022. Ce résultat ne remettant pas en cause la solidité financière de notre organisme au vu de nos importantes réserves.

Rapport frais de gestion sur prestations



sur cotisations

Frais de gestion / Cotisations T.T.C. **5,58 %**
Frais d'acquisition nouveaux contrats / cotisations T.T.C. **0,17 %**

TOTAL DES 2 5,75 %

Article 1-II de l'arrêté du 17 avril 2012 - mention obligatoire : « Ces frais recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont réseau commercial, le marketing, les commissions pour intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont les remboursements, la gestion du tiers-payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles »

Le rapport frais de gestion sur prestations baisse encore cette année pour arriver à un niveau au plus bas depuis plus de 6 ans. Phénomène lié à une augmentation de nos prestations avec des charges de gestion toujours stables.

Poids de la fiscalité (en euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
T.S.A. (CMU + TSCA)	1 371 274	1 383 965	1 428 986	1 490 016	1 488 397
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISE (C.F.E.)	31	2 822	2 763	2 777	2 815
FORFAIT PATIENTEL – MEDECINS TRAITANTS	95 321	97 110	73 653	89 904	89 738
CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (C.V.A.E.)	-39 119	-11 164	6 275	2 052	131
TAXE SUR LES EXCEDENTS	-	-	2 083	1 566	-
TAXE COVID	-	-	424 290	4 664	-
SOUS / TOTAL	1 427 507	1 472 733	1 938 050	1 590 979	1 581 081
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	0	0	0	0	0
TOTAL	1 427 507	1 472 733	1 938 050	1 590 979	1 581 081

Le niveau des taxes reste toujours très élevé depuis la fiscalisation progressive des mutuelles en 2012. Il représente le second poste de dépenses juste après celui des prestations. On constatera une certaine constance dans le niveau des taxes depuis ces 5 dernières années si on exclut la taxe COVID provisionnée en 2020.

Compte de résultat 2022 (en K euros)

Recettes

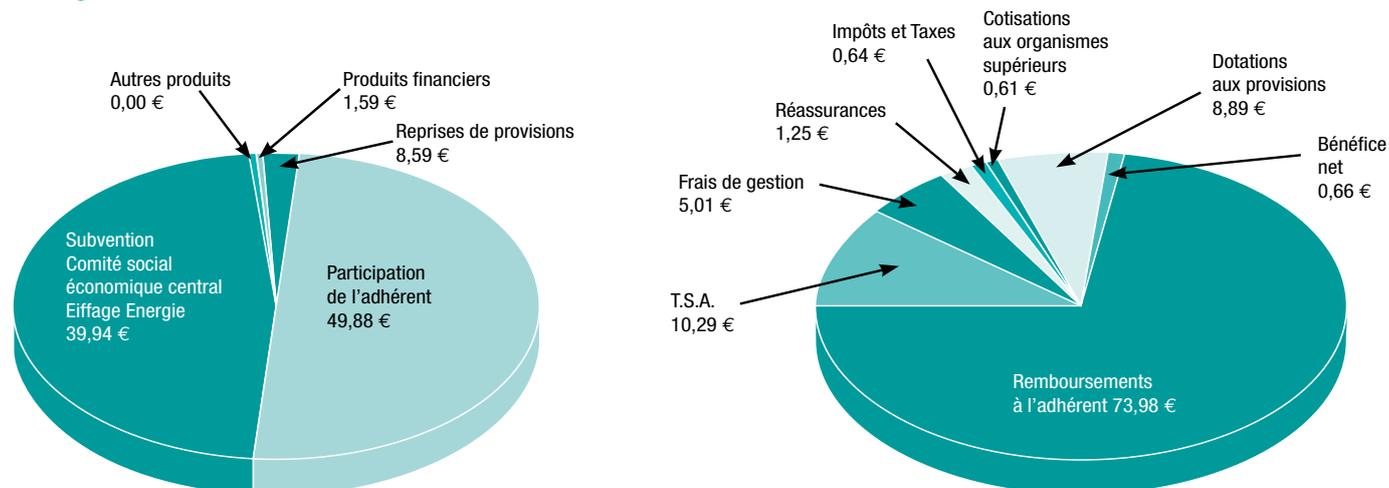
- Pour rappel, les cotisations des contrats collectifs et individuels n'avaient pas augmenté au 1er janvier 2022. Nous constatons malgré tout, une hausse générale de leurs montants en comparaison à l'exercice 2021 essentiellement dû à une augmentation du nombre de personne en contrat individuel.
- Le poste « Comité Social Economique Central (C.S.E.C.) » connaît un repli en 2022 par rapport à l'an passé. Baisse essentiellement dû à la diminution des effectifs salariés dans le cadre de la restructuration initiée par le Groupe. Environ 70 salariés d'un établissement de l'entité Eiffage Energie Systèmes étaient sortis de la mutualisation le 31/05/2022 nous privant ainsi de leurs cotisations pour les 7 derniers mois de l'année. Pour rappel, le C.S.E.C. reverse à la mutuelle les montants perçus de la direction sur une base d'un pourcentage (2,03%) de la masse salariale correspondant à la participation forfaitaire de 65,50€ par salarié adhérent.
- Le poste « Reprises de provisions » correspond aux dotations aux provisions constituées l'an passé.
- Les produits des placements correspondant à des revenus financiers perçus au titre de l'exercice 2022.

Dépenses

- Le poste le plus important est celui des prestations. Il représente près des 3/4 du montant total des charges.
- Il est suivi par celui des taxes diverses qui représente près de 11% du montant total des charges.
- Et enfin, le poste « Dotations aux provisions » d'un montant total de 1 284K€ qui comprend essentiellement la provision pour risque d'exigibilité liée à nos placements en SCPI et la provision pour prestations à payer liée aux soins réalisés en 2022 mais non comptabilisés sur ce même exercice.

Prestations	10 701	Cotisations	7 215
Frais de gestion	724	Comité Social Economique Central	5 778
Réassurances, cotisations	269	Amortissements et Provisions	1 243
Impôts et Taxes	1 581	Produits financiers	230
Provisions	1 284	Produits exceptionnels	93

Origine et utilisation de 100€ de recettes



En 2022, les adhérents ont versé en moyenne 49,88 euros et ont perçu 73,98 euros contre, respectivement, 49,20 euros et 72,23 euros en 2021

Situation de trésorerie (en euros)

	COÛT HISTORIQUE			VALEUR DE MARCHÉ			+ / - Values
COMPTE COURANT ET COMPTE SUR LIVRET							
COMPTES BANCAIRES	470 030,30			470 030,30			
COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE	7 346 439,71	8 210 232,42	62,62%	7 346 439,71	8 210 232,42	65,13%	0,00
COMPTE COURANT EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	393 762,41			393 762,41			
IMMOBILIER S.C.P.I.							
SCPI PRIMOVIE	1 049 900,00			998 280,92			
SCPI LAFFITTE PIERRE	1 200 130,00	3 550 456,00	27,08%	1 116 333,90	3 299 300,35	26,17%	-251 155,65
SCPI PIERVAL SANTE	1 000 000,00			912 800,00			
SCPI PFO DE PERIAL	300 426,00			271 885,53			
ACTIONS ET OPCVM							
AUTOCALL - CA - TOTAL ÉNERGIES	200 000,00	200 000,00	1,53%	205 000,00	205 000,00	1,63%	5 000,00
OBLIGATIONS							
ALCIS CAPI (Fond Commun de Placement)	250 756,80			245 065,20			
TARN GENERALI	600 000,00	1 150 756,80	8,78%	407 400,00	892 075,20	7,08%	-258 681,60
CLN ITRAXX	300 000,00			239 610,00			
TOTAL	13 111 445,22			12 606 607,97			

Ce tableau permet de comparer la valeur de notre portefeuille au moment de l'investissement et celui à la valeur de marché à la date du 31/12/2022.

On constate que la valeur de nos SCPI est encore inférieure à la valeur d'acquisition. Soit une moins-value latente de 251K€. Ce montant n'est affiché sur ce tableau qu'à titre indicatif et non comptabilisé dans nos comptes 2022 car ces placements sont destinés à être conservé durablement dans notre portefeuille.

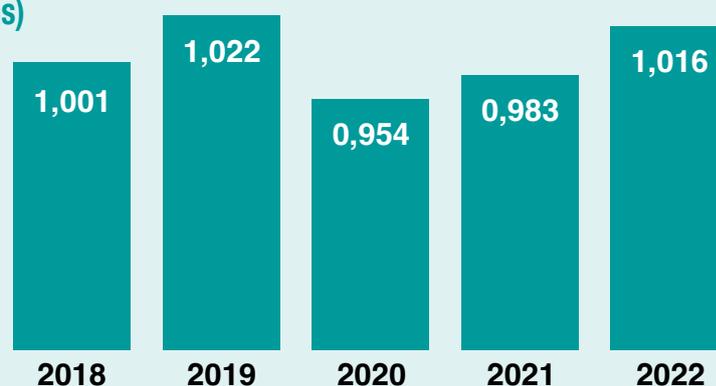
Même constat pour les placements en obligations. L'inflation que nous subissons ces derniers temps a eu un impact non négligeable sur les valeurs de nos placements. Ce tableau est essentiel pour le suivi de nos placements. Il sert aussi d'outil de pilotage et de décisions.

Rapport P/C (Prestations sur Cotisations)

Pour rappel, ce ratio est le rapport entre les prestations servies (y compris provisions) et les cotisations.

Ce qui signifierait qu'un ratio de « 1 » ou inférieur à « 1 », nous mettrait potentiellement en situation de bénéfice d'exploitation. En effet, les prestations servies seraient inférieures aux cotisations perçues. Ce qui était le cas en 2020 et également en 2021.

Notre coefficient d'équilibre (résultat proche de « 0 ») se situerait aux alentours de 0,96 (hors revenus financiers). Car il ne faut pas oublier de tenir compte des frais de gestion qui viennent alourdir nos charges et donc augmenter ce ratio.



ACTIF		2022	2021
A1	Actifs incorporels	0,00	0,00
A2	Placements	12 247 652,51	12 231 229,26
	A2a Terrains et constructions		
	A2b Placements dans entreprises liées et dans entreprises avec lien de participation		
	A2c Autres placements	12 247 652,51	12 231 229,26
	A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	0,00	0,00
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0,00	0,00
A6	Créances	554 848,83	694 476,13
	A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	2 583,40	508,40
	A6aa Cotisations restant à émettre		
	A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	2 583,40	508,40
	A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	A6c Autres créances	552 265,43	693 967,73
	A6ca Personnel		
	A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	2 092,00	1 059,00
	A6cc Débiteurs divers	550 173,43	692 908,73
A7	Autres actifs	491 057,92	581 840,86
	A7a Actifs corporels d'exploitation	21 027,62	21 422,80
	A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	470 030,30	560 418,06
A8	Comptes de régularisation - Actif	0,00	0,00
	A8a Intérêts et loyers acquis non échus		
	A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)		
	A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)		
	A8d Autres comptes de régularisation		
A9	Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF		13 293 559,26	13 507 546,25
PASSIF		2022	2021
B1	Fonds mutualistes et réserves	11 434 148,74	11 529 241,87
B1.1	Fonds propres	11 434 148,74	11 529 241,87
	B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
	B1b ÉCARTS de réévaluation		
	B1c Réserves	11 300 641,87	11 095 798,91
	B1d Report à nouveau		
	B1e Résultat de l'exercice	-95 093,13	204 842,96
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	1 283 966,96	1 388 000,86
	B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)		
	B3b Provisions d'assurance vie		
	B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
	B3d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	1 032 966,96	1 119 000,86
	B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)		
	B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	0,00	0,00
	B3g Provisions pour égalisation (Vie)		
	B3h Provisions pour égalisation (Non-vie)	0,00	0,00
	B3i Autres provisions techniques (Vie)		
	B3j Autres provisions techniques (Non-vie)	251 000,00	269 000,00
B4	Provisions techniques des opérations en unités de compte		
B5	Engagements techniques sur opérations données en substitution	0,00	0,00
B6	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
B9	Autres dettes	575 443,56	590 303,52
	B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	115 168,56	124 170,52
	B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	B9c Dettes envers des établissements de crédit		
	B9d Autres dettes	460 275,00	466 133,00
	B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
	B9db Personnel		
	B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques		
	B9dd Créiteurs divers	460 275,00	466 133,00
B10	Comptes de régularisation - passif		
B11	Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF		13 293 559,26	13 507 546,25

Compte de résultat 2022 (en euros)

I. COMPTE DE RÉSULTAT

Résultat technique des opérations Non-vie

	2022			2021
	Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et Rétrocessions (C)	Opérations nettes (A)
D1 Cotisations acquises	11 323 400,65			11 356 910,48
D1a Cotisations	11 323 400,65			11 356 910,48
D1b Charge des provisions pour cotisations non acquises	0,00			0,00
D2 Produits placements alloués compte non technique	41 088,31			37 288,05
D3 Autres produits techniques	0,00			0,00
D4 Charge des prestations	11 500 886,57			11 162 237,78
D4a Prestations et frais payés	11 440 826,47			11 274 484,07
D4b Charge des provisions pour prestations à payer	60 060,10			-112 246,29
D5 Charges des autres provisions techniques	-18 000,00			0,00
D6 Participation aux résultats	0,00			0,00
D7 Frais d'acquisition et d'administration	100 957,03			144 586,17
D7a Frais d'acquisition.....	21 805,14			22 704,18
D7b Frais d'administration.....	79 151,89			121 881,99
D7c Commissions reçues réassureurs et garants substitution	0,00			0,00
D8 Autres charges techniques	63 357,11			62 623,50
D9 Charge de la provision pour égalisation	0,00			0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	-282 711,75			24 751,08

II. COMPTE DE RÉSULTAT - Compte non technique

	2022	2021
F1 Résultat technique des opérations Non-vie	-282 711,75	24 751,08
F2 Résultat technique des opérations Vie		
F3 Produits des placements	230 686,82	202 311,85
F3a Revenus des placements	230 686,82	202 311,85
F3b Autres produits des placements	0,00	0,00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements.....	0,00	0,00
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie	0,00	0,00
F5 Charges des placements	1 155,70	1 142,03
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0,00	0,00
F5b Autres charges des placements.....	1 155,70	1 142,03
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements.....	0,00	0,00
F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie	41 088,31	37 288,05
F7 Autres produits non techniques		
F8 Autres charges non techniques	1 267,33	1 481,03
F8a Charges à caractère social	1 185,25	1 384,82
F8b Autres charges non techniques	82,08	96,21
F9 Résultat exceptionnel	443,14	17 691,14
F9a Produits exceptionnels.....	443,14	17 691,14
F9b Charges exceptionnelles	0,00	0,00
F10 Impôts sur le résultat	0,00	0,00
F11 Solde intermédiaire	-95 093,13	204 842,96
F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées		
F14 Résultat de l'exercice	-95 093,13	204 842,96

Bilan au 31 décembre 2022

(en euros)

ACTIF

	2021	2022	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
5081000 LOGICIEL INFORMATIQUE	1 380,00	1 380,00	
5804000 AMORTISSEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE	-1 380,00	-1 380,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS			
5101000 FNMF FONDS D'INTERVENTION S.F.G.	10 132,83	10 132,83	
5101900 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION FONDS S.F.G.	-1 063,95	-1 459,13	
5102008 FONDS DE GARANTIE - CRÉDIT COOPÉRATIF	12 353,92	12 353,92	
PLACEMENTS			
230204 SCPI PRIMOVIE	1 049 900,00	1 049 900,00	
230205 ALCIS CAPI	250 756,80	250 756,80	
230206 SCPI LAFFITTE PIERRE	1 200 130,00	1 200 130,00	
230207 SCPI PIERVAL SANTE	1 000 000,00	1 000 000,00	
230208 SCPI PFO DE PERIAL	300 426,00	300 426,00	
230209 EMTN - TARN GENERALI	600 000,00	600 000,00	
230210 CLN ITRAXX	300 000,00	300 000,00	
230212 AUTOCALL - ORANGE AXA	200 000,00	0,00	
230213 AUTOCALL - C.A. TOTAL ÉNERGIES	0,00	200 000,00	
TOTAL I	4 922 635,60	4 922 240,42	4 922 240,42
CRÉANCES D'EXPLOITATION			
COTISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS			
4186000 COTISATIONS INACTIFS À RECEVOIR	508,40	2 583,40	
AUTRES CRÉANCES			
409100 FOURNISSEURS - ACOMPTES VERSÉS	0,00	4 824,00	
4687200 INTERETS À RECEVOIR	55 980,00	51 812,89	
4688000 CHARGES PAYÉES D'AVANCE	58 974,51	78 495,62	
4730000 PRESTATIONS PAYÉES	12 752,08	9 961,92	
CRÉANCES DIVERSES			
4470000 CVAE À RECEVOIR	1 059,00	2 092,00	
463000 COMPTE CT EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES	553 885,55	393 762,41	
4740000 COTISATIONS PART PATRONALE À RECEVOIR	11 316,59	11 316,59	
DISPONIBILITÉS			
5140000 COMPTE CHÈQUE POSTAL PARIS	560 418,06	470 030,30	
5172000 LIVRET- BANQUE POSTALE	7 330 016,46	7 346 439,71	
TOTAL II	8 584 910,65	8 371 318,84	8 371 318,84
	13 507 546,25		13 293 559,26

PASSIF

	2021	2022	
RÉSERVES			
1021000 FONDS D'ÉTABLISSEMENT	228 600,00	228 600,00	
1063000 FONDS DE RÉSERVE	11 095 798,91	11 300 641,87	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
1200000 RÉSULTAT	204 842,96	-95 093,13	
TOTAL I	11 529 241,87	11 434 148,74	11 434 148,74
DETTES D'EXPLOITATION			
4010000 FOURNISSEURS	28 348,94	56 945,32	
DETTES POUR PRESTATIONS À PAYER			
4086100 PRESTATIONS À PAYER	4 638,84	4 181,42	
3322000 PROVISIONS DOSSIERS NON PARVENUS	972 906,86	1 032 966,96	
3723000 PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ	269 000,00	251 000,00	
DETTES DIVERSES			
AUTRES DETTES			
4686000 FRAIS BANCAIRES À PAYER	2 412,37	2 468,89	
468620 FRAIS DE GESTION NOÉMIE ET T.P. À PAYER	7 582,00	7 148,85	
4286000 NOTE DE FRAIS À PAYER	0,00	193,78	
4686300 AFFRANCHISSEMENT À PAYER	1 001,39	898,25	
4686400 CHARGES DIVERSES À PAYER	77 011,88	38 025,00	
4431000 CONTRIBUTION T.S.A. À PAYER	368 943,00	369 262,00	
4686430 PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE À PAYER	89 904,00	89 738,00	
4686440 TAXE COVID À PAYER	146 094,00	0,00	
4470000 CVAE À PAYER	0,00	131,00	
4478200 TAXE SUR LES EXCÉDENTS À PAYER	1 566,00	0,00	
4541155 CAPITAUX DÉCÈS À REVERSER	5 720,00	1 144,00	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE			
4876000 COTISATIONS INACTIFS PERÇUES D'AVANCE	3 175,10	5 307,05	
TOTAL II	1 978 304,38	1 859 410,52	1 859 410,52
	13 507 546,25	13 293 559,26	

CHARGES

PRESTATIONS BRUTES

96562010	HONORAIRES MEDICAUX	627 687,40
96562020	ACTES DE CHIRURGIE	576 076,06
96562021	FORFAIT P.A.T.	45 493,50
96562030	RADIOLOGIE	252 398,91
96562040	ANALYSES	272 119,11
96562050	SOINS DENTAIRES	192 823,63
96562060	PROTHESES DENTAIRES	1 911 865,59
96562062	ORTHODONTIE	525 505,52
96562070	AUXILIAIRES MEDICAUX	458 696,13
96562080	SOINS EXTERNES À L'HOPITAL	107 932,14
96562100	HOSPITALISATION	409 544,31
96562101	CHAMBRE PARTICULIERE	395 179,65
96562102	FRAIS ACCOMPAGNANT	429,92
96562120	PHARMACIE	1 139 939,57
96562131	ORTHOPEDIE	748 124,15
96562133	OPTIQUE	2 349 424,15
96562180	CURES THERMALES	15 729,06
96562190	TRANSPORTS	46 984,93
96562210	VACCINS ANTI-GRIPPE	1 477,84
96562250	FORFAIT JOURNALIER	336 471,00
96562260	SOINS DIVERS	132 552,13

PRESTATIONS NETTES

AUTRES PRESTATIONS

96568100	SECOURS EXCEPTIONNELS	1 300,00
96568160	PRESTATIONS VERSEES - CMU	84,82

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS

9606400	FOURNITURES ET IMPRIMES	15 151,51
9606430	IMPRIMES ASSEMBLEE GENERALE	8 118,00

9611300	SECURITE SOCIALE NOEMIE	25 991,65
9611400	GESTION DU TIERS-PAYANT	6 846,43
9611500	FRAIS INFORMATIQUE et MAINTENANCE	96 451,68
9616620	URSSAF ADMINISTRATEURS	551,00
9616640	CONTRIBUTION ACPR	2 528,13
9622000	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	14 863,32
9622200	HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	10 966,86
9622300	HONORAIRES CONSEIL ET AUDIT	36 390,00
9625100	FRAIS DE REUNION DE BUREAU	0,00
9625110	DEPLAC. et MISSIONS CONSEIL ADMINISTRATION	9 869,25
9625120	DEPLAC. et MISSIONS SERVICE ADMINISTRATIF	976,88
9625141	DEPLAC. et MISSIONS COMITÉ D'AUDIT	2 283,60
9625150	FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE	7 654,67
9625160	FRAIS DE CONGRES	0,00
9626000	FRAIS DE POSTES ET DE TELECOM	65 615,39
9628210	FRAIS DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS	2 507,10
9628220	FRAIS DE FORMATION DU SERVICE ADMINISTRATIF	814,26
9628700	FRAIS DE ROUTAGE	15 337,28
9636000	FRAIS BANCAIRES	28 140,96

CHARGES DE PERSONNEL

9621000	APPOINTEMENTS ET CHARGES	356 060,85
9621010	PERSONNEL INTERIMAIRE	14 392,15

COTISATIONS AUX ORGANISMES

9658111	COTISATIONS FÉDÉRALES FNMF	40 247,06
9658113	COTISATIONS GIE SESAME-VITALE	1 936,40
9658114	COTISATIONS UGM SERVICES	16 850,00
9658116	COTISATIONS SYSTÈME FÉDÉRAL GARANTIE	30,40
9658117	COTISATIONS VVV PARTENARIAT	58 539,50

CHARGES DIVERSES

963511	CONTRIBUTION VALEUR AJOUTEE (CVAE)	2 052,00
9636500	TAXE SUR LES EXCEDENTS	1 566,00
968640	DOTATIONS AUX PROVISIONS DEPREC. ACTIFS	1 063,95
9686500	DOT. AUX PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ	269 000,00
9686310	DOTATIONS PROVISIONS PRESTATIONS À PAYER	972 906,86
969520	CONTRIBUTION FONCIÈRE (C.F.E.)	2 777,00
9695300	FORFAIT PATIENTÈLE MÉDECINS TRAITANTS	89 904,00
9695500	TAXE COVID	4 664,00

SOLDE CRÉDITEUR AVANT IMPÔTS

9695000	RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	204 842,96
	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0,00

2021	2022	
		10 701 068,21
627 687,40	648 057,15	
576 076,06	634 277,33	
45 493,50	79 741,49	
252 398,91	278 872,38	
272 119,11	275 209,58	
192 823,63	210 757,60	
1 911 865,59	1 973 774,97	
525 505,52	520 755,81	
458 696,13	458 264,17	
107 932,14	15 029,98	
409 544,31	345 821,76	
395 179,65	354 692,66	
429,92	1 018,55	
1 139 939,57	1 199 855,04	
748 124,15	827 064,56	
2 349 424,15	2 295 146,56	
15 729,06	22 180,72	
46 984,93	46 419,82	
1 477,84	2 078,65	
336 471,00	308 646,00	
132 552,13	202 218,18	
10 546 454,70	10 699 882,96	10 699 882,96
1 300,00	1 050,00	
84,82	135,25	
1 384,82	1 185,25	1 185,25
		367 921,85
15 151,51	19 830,14	
8 118,00	13 126,00	
23 269,51	32 956,14	32 956,14
25 991,65	27 530,00	
6 846,43	6 801,20	
96 451,68	76 772,63	
551,00	551,00	
2 528,13	2 612,09	
14 863,32	15 454,40	
10 966,86	10 298,76	
36 390,00	39 125,04	
0,00	355,50	
9 869,25	21 840,85	
976,88	1 942,07	
2 283,60	1 432,46	
7 654,67	6 797,69	
0,00	1 260,95	
65 615,39	72 140,98	
2 507,10	4 250,97	
814,26	0,00	
15 337,28	17 334,84	
28 140,96	28 464,28	
327 788,46	334 965,71	334 965,71
		356 535,73
356 060,85	356 535,73	
14 392,15	0,00	
370 453,00	356 535,73	87 894,72
40 247,06	38 792,81	
1 936,40	1 964,00	
16 850,00	18 900,00	
30,40	30,40	
58 539,50	28 207,51	
117 603,36	87 894,72	1 378 110,09
2 052,00	131,00	
1 566,00	0,00	
1 063,95	1 459,13	
269 000,00	251 000,00	
972 906,86	1 032 966,96	
2 777,00	2 815,00	
89 904,00	89 738,00	
4 664,00	0,00	
1 343 933,81	1 378 110,09	-95 093,13
204 842,96	-95 093,13	
0,00	0,00	
12 935 730,62	12 796 437,47	

PRODUITS

COTISATIONS

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE.....

COTISATIONS STATUTAIRES T.T.C.

COTISATIONS ADHÉRENTS ACTIFS T.T.C.

7560001 COTISATIONS ACTIFS.....

COTISATIONS ADHÉRENTS INACTIFS T.T.C.

7561100 COTISATIONS INACTIFS.....

PARTICIPATION ENTREPRISES T.T.C.

7571200 EIFFAGE ENERGIE pour Ex- Filiales.....

COMITÉ SOCIAL ECONOMIQUE CENTRAL

7571300 COMITÉ SOCIAL ECONOMIQUE CENTRAL.....

A =

COTISATIONS RÉASSURANCES

9657210 CAISSE AUTONOME VIE DÉCÈS.....

9658130 COTISATIONS ASSISTANCE.....

B =

PRODUITS STATUTAIRES NETS T.T.C. **C = A + B**

TAXES

7010000 CONTRIBUTION T.S.A.....

D =

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE **E = C + D**

PRODUITS D'EXPLOITATION

PROVISIONS

758000 REMBOURSEMENT SINISTRE.....

768120 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS À PAYER.....

PRODUITS FINANCIERS

PROVISIONS

768130 REPRISE SUR PROVISION DEPRECIATION ACTIF.....

768500 REPRISE PROVISION POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ.....

AUTRES PRODUITS

7681000 INTERETS EMTN - TARN GENERALI.....

7681100 INTERETS SCPI PIERVAL SANTE.....

7681200 INTERETS SCPI PFO DE PERIAL.....

7681300 INTERETS EMTN - ITRAXX SGIS.....

7681400 INTERETS UNIBAIL.....

7681500 INTERETS ORANGE AXA.....

7684000 INTERETS SCPI LAFFITTE PIERRE.....

7685000 INTERETS COURUS ET NON ECHUS.....

7686000 INTERETS TITRES SUBORDONNES.....

7687000 COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE.....

7688000 INTERETS SCPI PRIMOVIE.....

7694000 PLUS VALUE SCPI LAFFITTE PIERRE.....

7698000 PLUS VALUE SCPI PRIMOVIE.....

PRODUITS EXCEPTIONNELS

7780000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....

	2021	2022	
			11 323 400,65
		7 214 994,52	
7560001 COTISATIONS ACTIFS.....	4 964 474,04	4 908 286,12	
7561100 COTISATIONS INACTIFS.....	2 215 608,20	2 302 269,40	
	7 180 082,24	7 210 555,52	
7571200 EIFFAGE ENERGIE pour Ex- Filiales.....	5 114,50	4 439,00	
	5 114,50	4 439,00	
7571300 COMITÉ SOCIAL ECONOMIQUE CENTRAL.....	5 836 214,98	5 777 521,37	
	5 836 214,98	5 777 521,37	
			5 777 521,37
			-180 718,24
9657210 CAISSE AUTONOME VIE DÉCÈS.....	-94 956,00	-96 225,36	
9658130 COTISATIONS ASSISTANCE.....	-79 529,24	-84 492,88	
	-174 485,24	-180 718,24	
	12 846 926,48	12 811 797,65	
			-1 488 397,00
7010000 CONTRIBUTION T.S.A.....	-1 490 016,00	-1 488 397,00	
	-1 490 016,00	-1 488 397,00	
	11 356 910,48	11 323 400,65	
			973 199,00
758000 REMBOURSEMENT SINISTRE.....	0,00	292,14	
768120 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS À PAYER.....	1 089 817,15	972 906,86	
	1 089 817,15	973 199,00	
			499 686,82
768130 REPRISE SUR PROVISION DEPRECIATION ACTIF.....	1 013,28	1 063,95	
768500 REPRISE PROVISION POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ.....	269 000,00	269 000,00	
	270 013,28	270 063,95	
7681000 INTERETS EMTN - TARN GENERALI.....	18 000,00	18 000,00	
7681100 INTERETS SCPI PIERVAL SANTE.....	28 382,00	47 100,00	
7681200 INTERETS SCPI PFO DE PERIAL.....	14 422,95	15 054,97	
7681300 INTERETS EMTN - ITRAXX SGIS.....	12 978,00	13 050,00	
7681400 INTERETS UNIBAIL.....	28 000,00	0,00	
7681500 INTERETS ORANGE AXA.....	0,00	26 400,00	
7684000 INTERETS SCPI LAFFITTE PIERRE.....	43 540,74	40 070,70	
7685000 INTERETS COURUS ET NON ECHUS.....	6 387,05	-4 167,11	
7686000 INTERETS TITRES SUBORDONNES.....	372,93	0,00	
7687000 COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE.....	1 480,29	16 423,25	
7688000 INTERETS SCPI PRIMOVIE.....	47 734,61	48 906,20	
7694000 PLUS VALUE SCPI LAFFITTE PIERRE.....	0,00	8 262,00	
7698000 PLUS VALUE SCPI PRIMOVIE.....	0,00	522,86	
	201 298,57	229 622,87	
			151,00
7780000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	17 691,14	151,00	
	17 691,14	151,00	
	12 935 730,62	12 796 437,47	



Mohamed DEKKALI
Directeur

Marge de solvabilité

Résultats
-95 K€

Fonds
propres
économiques
10 781 K€

SCR
3 357 K€

Ratio de
solvabilité
321 %

Chiffre
d'affaires
11 323 K€

Nombre
d'adhérents
9 979

MCR
2 700 K€

SCR (Capital de Solvabilité Requis) :
Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Risque bicentenaire.
MCR (Minimum de Capital Requis) :
Seuil au-dessous duquel le montant de fonds propres économiques ne peut passer sous peine de retrait d'agrément.

Le montant des fonds propres économiques et du SCR diminuent en 2022 par rapport à 2021. Ceci étant la conséquence directe de la baisse du résultat net et des effets de l'inflation qui affectent nos investissements.

Ces situations ont eu un effet mécanique sur notre MCR. Le minimum capital requis étant naturellement plus élevé que l'an passé.

L'autre impact est celui sur notre ratio de solvabilité passant de 327% en 2021 contre 321% en 2022.

La solvabilité de notre mutuelle reste, cependant, très satisfaisante.

La Mutuelle Santé Eiffage Energie répond ainsi pleinement aux exigences réglementaires.

Budget prévisionnel 2023 (en K euros)

Après la présentation détaillée de l'exercice 2022, nous vous présentons le budget prévisionnel établi pour 2023.

DÉPENSES	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVISIONS 2023
PRESTATIONS	10 197	9 191	10 548	10 701	10 900
FRAIS GÉNÉRAUX	554	684	722	724	775
RÉASSURANCES	166	170	174	181	183
COTISATIONS ORGANISMES	118	106	118	88	101
T.S.A. (C.M.U.)	1 384	1 429	1 490	1 488	1 532
IMPÔTS ET TAXES	89	509	101	93	91
PROVISIONS	155	303	-118	42	0
RÉSULTAT NET	-457	352	205	-95	0
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	0	0	0	0	0
TOTAL	12 206	12 743	13 240	13 222	13 582

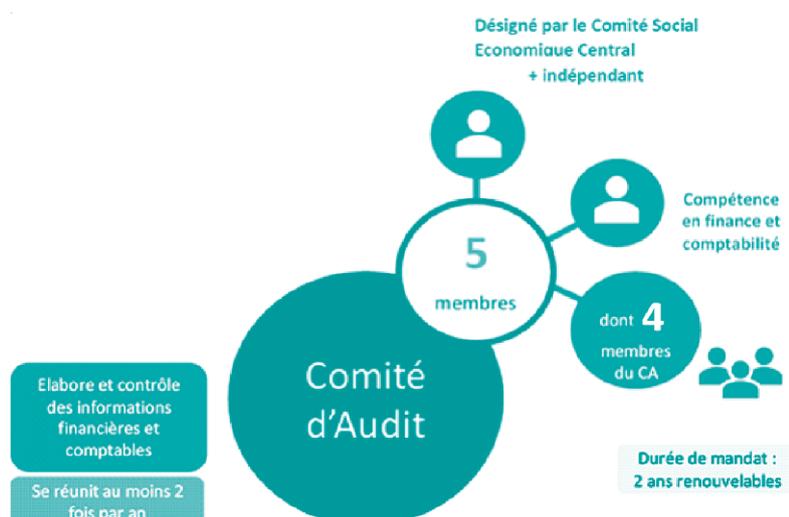
RECETTES	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVISIONS 2023
COTISATIONS	6 656	6 819	7 185	7 215	7 492
COMITÉ CENTRAL et COMITÉS	5 483	5 771	5 836	5 778	5 869
PRODUITS FINANCIERS	56	146	201	230	221
DIVERS	11	6	18	0	0
TOTAL	12 206	12 743	13 240	13 222	13 582

Le budget prévisionnel 2023 affiche un montant de prestations en hausse par rapport aux années précédentes. Nous nous attendons à une consommation plus forte encore cette année suite à la mise en place de nouvelles prestations et à la poursuite du rattrapage de certains soins non réalisés pour les raisons sanitaires. Sans revalorisation des cotisations au 1er janvier 2023, la perte aurait été estimée à 153K€.

Rapport du Comité d'audit pour l'exercice 2022



Gilles LETORT
Responsable du Comité d'Audit



Le Comité d'audit a été renouvelé lors de l'Assemblée générale 2022 puis s'est réuni régulièrement afin de poursuivre ses travaux.

Dans le cadre de nos missions, nous avons travaillé sur plusieurs sujets :

- Suivi des recommandations du programme triennal et construction d'une charte de notre Comité afin d'ancrer son fonctionnement,
- Poursuite de la démarche RGPD,
- Suivi des procédures internes,
- Participation à la démarche du Comité gestion des risques,
- Préparation du plan triennal 2023 /2025

Dans le cadre de l'examen des comptes 2022, du rapport de gestion ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, le Comité s'est réuni le 6 mars 2023.

Après examen des documents, le Comité d'audit n'a apporté aucune remarque sur les comptes qui lui ont été présentés.

Le Commissaire aux comptes précisant que les comptes de l'exercice 2022 sont au regard des principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle Santé Eiffage Energie.

Une synthèse des travaux du Comité d'audit a été présentée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Mutuelle Santé Eiffage Energie le samedi 11 mars 2023.

Association CC3E



Le catalogue de vos
vacances 2023



SALARIES ET RETRAITES EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Inscriptions et Tarifs auprès de l'Association CCE Eiffage Energie

Nous contacter au **01 55 87 52 79** ou **06 60 86 50 93**

Notre site : <https://www.association-cc3e.com/login>

